

AUTO ECOLE LES SAULES
15 RUE CHANDIGARDH
94310 ORLY
Tél : 01 48 53 36 74
autoecolelessaules@gmail.com
Numéro de Siret 391 097 292 00026
Numéro d'activité : 11941010194
APE/NAF 8553Z
N° agrément : E020 94 042 20
TVA Intra : FR 64 391097292

Mon parcours de formation Permis AM.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
Ages	14 ANS		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	50 cm³ ou 4 kW		
Poids à vide	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2 Heures	<ul style="list-style-type: none">• Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none">• Equipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles.• Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.• Maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquences 2 et 4	4 heures	<ul style="list-style-type: none">• Formation pratique en circulation	<ul style="list-style-type: none">• Utilité et respect de la règle.• prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers.• Facteurs et prise de conscience des risques.
Séquence 3	1 Heure	<ul style="list-style-type: none">• sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.• Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage).• Echanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.• Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.
Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.			

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école.

Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national.

Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.